

SIMC MISES À JOUR DU GROUPE DE TRAVAIL COVID-19



Syndicat international des marins canadiens Mise à jour du groupe de travail COVID-19 Le 12 février 2021

Groupe de travail COVID-19 du SIMC

Président : Josh Sanders, vice-président, Grands Lacs et côte Ouest
Membres : Charles Aubry, vice-président, Saint-Laurent et côte Est
Chris Given, directeur des relations gouvernementales
Paul Macdonald, représentant du QG (Thorold)
Philippe Marchand, représentant du QG (Québec)

Voici la plus récente mise à jour du groupe de travail COVID-19 du SIMC. Le groupe de travail du SIMC s'est réuni régulièrement depuis le début de la pandémie en mars 2020. Pour mieux naviguer la « deuxième vague » de la pandémie et faire face à certains cas de désinformation partagés par les compagnies, le groupe de travail a décidé de communiquer avec les membres du SIMC lorsque nécessaire pour les tenir au courant des toutes dernières informations et établir une ligne de communication directe avec eux afin que le Syndicat puisse leur présenter notre avis et nos opinions sur des sujets préoccupants tels que les congés à terre, les protocoles à bord des navires et ainsi de suite.

I. Présentation

En date du 9 février 2021, la situation au Canada était la suivante :

- 810 797 cas au total (+53 775 depuis la dernière mise à jour)
- 39 179 cas actifs (-20 372 depuis la dernière mise à jour)
- 20 909 décès (+1 506 depuis la dernière mise à jour)

Dans son dernier rapport hebdomadaire épidémiologique sur la COVID-19, l'Agence de la santé publique du Canada (ASPC) a noté que la majorité des cas ont été signalés en Ontario et au Québec. Dans les sept jours précédant le 9 février 2021, l'Ontario a signalé 9 569 cas, comparativement aux 16 423 cas rapportés lors de notre dernière mise à jour. Durant la même période de 7 jours, le Québec a signalé 7 211 cas, comparativement aux 10 268 cas rapportés lors de notre dernière mise à jour. Ces chiffres continuent de diminuer, indiquant une tendance

Syndicat international des marins canadiens
200 – 1333, rue St-Jacques, Montréal (Québec) H3C 4K2
T. 514 931-7859 F. 514 931-3667

SIMC MISES À JOUR DU GROUPE DE TRAVAIL COVID-19



semblable à ce qui a été rapporté dans la dernière mise à jour du groupe de travail. Cette baisse peut être attribuée aux restrictions strictes qui ont été mises en place dans ces deux provinces. La Colombie-Britannique, qui a bien réussi à limiter la propagation de la COVID-19 dans la province, a enregistré un peu plus de 3 000 cas au cours des 7 derniers jours. L'Ontario et le Québec se préparent à assouplir les restrictions et les mesures de confinement, ou ont déjà commencé à le faire dans certaines régions. J'espère que le nombre de cas poursuivra sa route dans la bonne direction.

Le rapport a souligné que :

- Sur l'ensemble des tests effectués (22 402 593), 3,8 % ont donné un résultat positif à la COVID-19.
- La majorité des cas, soit 18,7 %, sont encore observés dans la tranche d'âge des 20-29 ans, tandis que les personnes de plus de 80 ans sont plus susceptibles de présenter des symptômes plus graves, avec un taux d'hospitalisation de 33,5 %.
- Cependant, il faut souligner que des infections, des hospitalisations et des décès ont été signalés dans chaque groupe d'âge, y compris chez les enfants.

Depuis le 8 février 2021, le gouvernement du Québec a permis la réouverture des entreprises, des musées et des salons de coiffure québécois, entre autres, alors que la province commence à assouplir les restrictions en place pour lutter contre la propagation de la COVID-19. La province a toutefois indiqué qu'un couvre-feu restera en vigueur pour le moment, empêchant ainsi tout déplacement non essentiel à l'extérieur de la maison entre 20 h et 5 h. Le premier ministre du Québec, François Legault, a également déclaré que certaines entreprises, telles que les gymnases et les cinémas, n'ouvriront toujours pas leurs portes dans les « zones rouges », ce qui comprend actuellement 11 régions dans la province.

Également le 8 février 2021, le gouvernement de l'Ontario a annoncé que la province commencerait progressivement à rouvrir certaines entreprises sous peu, y compris les commerces non essentiels qui seront ouverts à capacité limitée. L'Ontario était en confinement à l'échelle de la province depuis le 26 décembre 2020, mais la province a maintenant recommencé à attribuer des codes de couleur pour chaque région. Trois régions sont donc passées au « vert » depuis le mercredi 10 février 2021, tandis que le confinement restera en vigueur jusqu'au 16 février au minimum dans toutes les autres régions. À ce moment-là, le confinement pourrait être levé dans 28 autres unités

SIMC MISES À JOUR DU GROUPE DE TRAVAIL COVID-19



de santé publique, en fonction des tendances relatives à la COVID-19. Selon le gouvernement, les régions de Toronto, de Peel et de York seront soumises au confinement jusqu'au 22 février, au minimum.

Le 5 février 2021, le gouvernement de la Colombie-Britannique a annoncé que les restrictions concernant la COVID-19 dans la province se poursuivraient sans date de fin. Bien que la Colombie-Britannique n'ait pas eu à mettre en place des restrictions aussi strictes qu'au Québec et qu'en Ontario, la province a limité les contacts sociaux aux membres d'un même foyer et a interdit tous les événements publics et les rassemblements religieux en présentiel. La province a déclaré qu'il y a une chance que certaines de ces mesures soient revues à la baisse en mars, mais cela dépendra entièrement de l'évolution du nombre de cas.

Alors que certaines régions du pays commencent à déconfiner, nous voulons rappeler aux membres du SIMC de rester vigilants, de porter un masque et de prendre soin de leurs familles. Bien que nous soyons reconnaissants que les restrictions en place aient contribué à réduire le nombre de cas partout au pays, il ne fait aucun doute qu'une fois ces mesures levées, le nombre de cas recommencera à augmenter. Alors, soyez prudents afin de rester en santé.

Liens : <https://health-infobase.canada.ca/covid-19/epidemiological-summary-covid-19-cases.html>

<https://www.cbc.ca/news/canada/montreal/public-health-restrictions-partial-lifting-quebec-covid-1.5896725>

<https://www.cbc.ca/news/canada/toronto/covid-19-ontario-february-8-2021-reopening-ford-1.5905213>

II. Le rôle du SIMC dans d'autres groupes qui se penchent sur la question de la COVID-19

Votre syndicat participe à toutes les discussions de haut niveau concernant le secteur maritime et Transports Canada, et communique régulièrement avec toutes les compagnies et les délégués syndicaux pour s'assurer que les meilleures pratiques et les informations sont partagées en ces temps difficiles.

Syndicat international des marins canadiens
200 – 1333, rue St-Jacques, Montréal (Québec) H3C 4K2
T. 514 931-7859 F. 514 931-3667

SIMC MISES À JOUR DU GROUPE DE TRAVAIL COVID-19



Les représentants du SIMC ont participé à une « séance de mobilisation ciblée » organisée par Transports Canada avec les intervenants de l'industrie afin de discuter des ordonnances provisoires concernant la COVID-19 en vigueur dans le secteur maritime. Les restrictions qui étaient en place pour restreindre les embarcations de plaisance et les bateaux de croisière transportant plus de 100 passagers ont été prolongées jusqu'au 28 février 2022. Ces restrictions, qui devaient auparavant expirer le 28 février de cette année, interdisent les embarcations de plaisance dans les eaux arctiques canadiennes et les bateaux de croisière transportant plus de 100 passagers dans toutes les eaux canadiennes.

Le SIMC a demandé des renseignements à Transports Canada concernant les périodes de validité des certificats des marins. Ceux dont la date d'expiration est comprise entre octobre 2019 et mars 2021 ont été prolongés jusqu'au 31 mars 2021, mais aucune prolongation supplémentaire n'a été accordée jusqu'à présent. Nous continuons de travailler en collaboration avec Transports Canada et de faire pression sur ce ministère pour que ces délais continuent d'être prolongés au besoin. De plus, le SIMC continue de chercher de l'information sur l'offre de cours, en particulier pour les marins qui doivent suivre une mise à niveau sur les fonctions d'urgence en mer (FUM) afin de rester conforme aux amendements de la STCW 2010 de Manille.

Bien que les certificats soient prolongés jusqu'au 31 mars 2021, nous encourageons tout marin souhaitant renouveler son certificat de compétence à le faire.

Il vous suffit de suivre ces deux étapes simples :

- Scannez les pages pertinentes de votre livre de décharge et des témoignages signés, le cas échéant.
- Envoyez les renseignements numérisés par courriel au centre d'examen de sécurité et sûreté maritimes de Transports Canada le plus près de chez vous.

Liens sur les bulletins de la sécurité des navires mis à jour par Transports Canada concernant la COVID-19 :

« Mesures temporaires révisées à l'égard des certificats du personnel maritime, des livrets de service, des certificats médicaux maritimes et des services au comptoir (les examens oraux peuvent désormais être administrés virtuellement) - BSN No. : 21/2020 » :

<https://tc.canada.ca/en/marine-transportation/marine-safety/ship-safety-bulletins/revised-temporary-measures-regarding-marine-personnel-certificates-discharge-books-marine->

Syndicat international des marins canadiens
200 – 1333, rue St-Jacques, Montréal (Québec) H3C 4K2
T. 514 931-7859 F. 514 931-3667

SIMC MISES À JOUR DU GROUPE DE TRAVAIL COVID-19



[medical-certificates-marine-counter-services-oral-examinations-can-now-be-administered-virtually](#)

« Mobilité des travailleurs asymptomatiques du secteur maritime durant la pandémie de COVID-19 - BSN No. : 18/2020 » :

<https://tc.canada.ca/en/marine-transportation/marine-safety/ship-safety-bulletins/mobility-asymptomatic-presumed-non-covid-19-carrying-seafarers-marine-sector-during-covid-19-pandemic-ssb-no-28-2020>

III. Cas COVID-19 sur les navires du SIMC

En date du 11 février 2021, la situation à bord était la suivante :

- 0 navires faisaient face à des cas actifs
- 4 navires ayant eu des cas – membres rétablis et de retour au travail
- 11 cas confirmés depuis le début de la pandémie
 - 0 cas actif*
 - 10 cas rétablis
 - 1 décès

Si vous ne vous sentez pas bien, veuillez alerter immédiatement votre supérieur direct et le capitaine du navire afin que les précautions nécessaires soient prises. Il ne s'agit peut-être pas d'une exposition à la COVID-19, mais tous les risques doivent être atténués pour assurer votre santé et votre sécurité et celles du reste de l'équipage. Lorsqu'un cas se produit, le SIMC s'est efforcé de veiller à ce que les membres soient isolés, reçoivent des soins médicaux et bénéficient d'un soutien pour que le processus soit le moins stressant possible.

Si une situation qui survient à bord de votre navire vous semble compromettre votre santé ou votre sécurité (violation des protocoles COVID-19 de la compagnie, manque d'EPI, visiteurs dangereux à bord, etc.), veuillez communiquer ces incidents au délégué syndical de votre navire qui pourra prendre contact avec un responsable local du SIMC. Si la situation exige une attention immédiate, n'hésitez pas à communiquer avec le Syndicat dès que possible.

Puisque le SIMC a maintenant fait face à des cas de COVID-19 à bord de quelques navires, nous recueillons des données et des protocoles sur la base de diverses réponses à des cas positifs afin de partager les meilleures pratiques avec les compagnies et de s'assurer que les protocoles

Syndicat international des marins canadiens
200 – 1333, rue St-Jacques, Montréal (Québec) H3C 4K2
T. 514 931-7859 F. 514 931-3667

SIMC MISES À JOUR DU GROUPE DE TRAVAIL COVID-19



de traitement de la COVID-19 à bord des navires sont à jour et adéquats pour garantir la santé et la sécurité de nos membres, ce qui demeure notre priorité.

IV. Position du SIMC sur les congés à terre

Comme la situation de la COVID-19 évolue rapidement, les informations disponibles sont prises en compte et évaluées chaque jour. Il est évident que l'endroit le plus sûr pour travailler est à bord de votre navire. Nous encourageons vivement les membres à limiter autant que possible les congés à terre et à profiter des systèmes de commande en ligne de la compagnie lorsque cela est possible.

Toutefois, le SIMC reconnaît l'importance des congés à terre, en particulier pour la santé et le bien-être mental des marins. Dans les ports où le risque d'exposition reste relativement faible, le SIMC demeure favorable à l'autorisation d'un congé à terre lorsqu'un membre en fait la demande.

Si vous choisissez de débarquer du navire pour prendre un congé à terre, assurez-vous :

- de suivre les protocoles de votre compagnie pour les demandes de congé à terre et réduire le risque d'exposition.
- de porter de l'EPI approprié (masque, gants, etc., selon les besoins)
- de maintenir une bonne hygiène des mains et des voies respiratoires (se laver les mains fréquemment, utiliser un désinfectant pour les mains approuvé par Santé Canada, tousser ou éternuer dans un mouchoir en papier ou à l'intérieur de votre coude. Évitez de vous toucher les yeux, le nez ou la bouche)
- de pratiquer la distanciation physique (rester à au moins 2 m de toute autre personne)
- de limiter les contacts sociaux (éviter les espaces clos, les lieux bondés et les contacts étroits)
- de suivre les directives locales et/ou provinciales en matière de santé publique pour la région que vous visitez.

V. Restrictions relatives aux congés à terre

Les congés à terre peuvent être un élément important pour assurer la santé et le bien-être des marins. Le SIMC a accepté de soutenir les restrictions relatives aux congés à terre dans les ports

SIMC MISES À JOUR DU GROUPE DE TRAVAIL COVID-19



suivants uniquement, compte tenu des conditions de confinement récentes à travers le pays* (au 11 février 2021) :

- Tous les ports américains
- Tous les ports au Québec
- Tous les ports en Ontario

*Gardez en tête que certains ports ne pourraient pas disponibles pour un congé à terre en raison de restrictions locales ou provinciales échappant au contrôle immédiat de quiconque (Atlantic Bubble, zones à accès restreint pour les voyages interrégionaux, etc.)

Cette liste pourrait être modifiée à tout moment pour refléter les informations actualisées publiées par les agences locales de santé publique et à la discrétion du SIMC. Veuillez noter que la situation dans certaines régions est surveillée de près car les cas de COVID-19 sont à la hausse et il se peut que des changements doivent être apportés assez rapidement.

Si vous demandez un congé à terre et que celui-ci vous est refusé dans un port qui ne figure pas dans la liste ci-dessus, veuillez en informer immédiatement le délégué de votre navire et contacter le Syndicat afin qu'un grief soit déposé. Veuillez vous assurer de documenter l'instance (lieu, heure, motif du congé à terre, raison du refus, etc.) car le syndicat aura besoin de ces informations pour la procédure de grief.

VI. Membres qui sont à la maison ou qui retournent au travail

Veuillez vous assurer de suivre les recommandations de la santé publique et que vous faites tout votre possible pour éviter de vous exposer ou d'exposer votre famille à la COVID-19 lorsque vous êtes à la maison et que vous ne travaillez pas. Si vous prévoyez un retour au travail, ou si vous êtes un marin de relève ou occupez tout autre poste où vous retournez régulièrement chez vous, prenez toutes les mesures qui doivent être prises pour ne pas ramener la COVID-19 sur votre navire et que vous soyez en bonne santé au moment de l'embarquement.

Le SIMC **recommande** que tous les membres qui reprennent le travail après un congé planifié ou qui rejoignent un navire en tant que relève portent un masque non chirurgical pendant les 14 premiers jours suivant leur retour au navire afin de mieux protéger leurs collègues de toute exposition potentielle à la COVID-19.

Syndicat international des marins canadiens
200 – 1333, rue St-Jacques, Montréal (Québec) H3C 4K2
T. 514 931-7859 F. 514 931-3667

SIMC MISES À JOUR DU GROUPE DE TRAVAIL COVID-19



Pour plus d'informations sur les masques non chirurgicaux et leur utilisation correcte, consulter le lien suivant :

<https://www.canada.ca/fr/sante-publique/services/publications/maladies-et-affections/covid-19-utilisation-sure-masque-medical-couvre-visage.html>

La plupart des compagnies vous demanderont de remplir un questionnaire COVID-19 au sujet de votre état de santé actuel, de vos contacts et de vos antécédents de voyage avant que vous ne montiez à bord. **Remplissez ce questionnaire en toute honnêteté, faute de quoi vous risquez de mettre en péril la santé de vos collègues. Si votre état de santé change après votre embarquement sur le navire, veuillez prévenir immédiatement un superviseur afin que les précautions nécessaires soient prises pour assurer votre santé et protéger vos confrères et consœurs à bord.**

VII. Questions relatives au transport maritime international

Plus d'un million de marins dans le monde sont aujourd'hui touchés par la crise des changements d'équipage qui a frappé les marins du monde entier. Des centaines de milliers de marins sont restés pris à bord bien au-delà de la durée maximale autorisée par la Convention du travail maritime établie à 11 mois. Parallèlement, des centaines de milliers d'autres marins sont restés pris sur la terre, incapables de rejoindre des navires ou de trouver un emploi, et subissent de ce fait des situations économiques terribles dans leurs pays respectifs.

Le 26 janvier 2021, la Fédération internationale des travailleurs des transports (ITF), aux côtés de plus de 300 leaders de l'industrie et des droits de l'homme dans le secteur de la transportation maritime, a signé la Déclaration de Neptune. Il s'agit d'un nouvel engagement mondial axé sur la revue des attentes et la responsabilisation de l'industrie pour qu'elle utilise son influence pour mettre fin à la crise croissante liée aux changements d'équipage. Les signataires comprennent de grandes multinationales comme BP, Cargill, Rio Tinto et Shell. On attend des signataires qu'ils assument une responsabilité partagée pour résoudre la crise, une initiative dirigée par le Forum maritime mondial.

Le Secrétaire général de l'ITF, Stephen Cotton, salue les engagements des 327 organisations et entreprises. Il a notamment déclaré : « L'ITF salue l'engagement des armateurs, des affréteurs, des investisseurs, des ONG et des groupes industriels qui ont signé la Déclaration de Neptune. Nous nous attendons maintenant à ce que ces deniers passent de la parole aux actes ». Les quatre principaux piliers de la Déclaration de Neptune sont les suivants :

Syndicat international des marins canadiens
200 – 1333, rue St-Jacques, Montréal (Québec) H3C 4K2
T. 514 931-7859 F. 514 931-3667

SIMC MISES À JOUR DU GROUPE DE TRAVAIL COVID-19



- Reconnaître les marins comme étant des travailleurs essentiels et leur donner un accès prioritaire aux vaccins contre la COVID-19;
- Établir et mettre en œuvre des protocoles de santé standard reposant sur les meilleures pratiques existantes;
- Augmenter la collaboration entre les exploitants de navires et les affréteurs afin de faciliter les changements d'équipage;
- Assurer la connectivité aérienne entre les principaux hubs portuaires pour les marins.

En raison de l'arrivée de nouvelles souches de COVID-19 dans plusieurs pays, dont le Royaume-Uni et l'Afrique du Sud, qui, selon les scientifiques, pourraient être plus contagieuses que le virus d'origine, les autorités d'immigration de certains pays, dont les Philippines, réimplantent maintenant des restrictions relatives aux changements d'équipage. En effet, les Philippines, premier fournisseur d'équipages au monde et destination clé pour les changements d'équipage pendant la pandémie, ont décidé de ne plus faire de changements d'équipage pour les marins ayant visité l'un des 21 pays ciblés deux semaines avant leur visite en République d'Asie du Sud-Est.

Le SIMC continue de jouer un rôle très actif au sein de l'ITF et travaille de pair avec l'OIT et l'OMI. Le Syndicat continue d'appeler les nations et les organisations à désigner les marins comme travailleurs essentiels, à faciliter les changements d'équipage et à ouvrir les frontières aux travailleurs du secteur maritime qui continuent à faire rouler les chaînes d'approvisionnement mondiales tout en endurant d'énormes souffrances personnelles. Assez, c'est assez.

Pour obtenir des mises à jour sur la situation, consulter le site web de l'ITF (*en anglais seulement*) :

<https://itfseafarers.org/en>

<https://www.itfglobal.org/en>

Le SIMC rappelle à tous ses membres qu'ils doivent respecter la politique en matière de COVID-19 de la compagnie pour laquelle ils travaillent. Les recommandations et les opinions exprimées par le groupe de travail COVID-19 du SIMC peuvent différer de la politique des compagnies.